

Visa du Service:

Visa de Mme. la Directrice générale f.f.:

PROJET DE DÉLIBÉRATION - CONSEIL COMMUNAL DU 29 avril 2019

---

SEANCE PUBLIQUE

N° – ZONE DE SECOURS « Vesdre-Hoëgne et plateau » – Exercice 2019 – Dotation communale – Fixation.

Vu la loi du 31 décembre 1963 sur la Protection civile ;

Vu la loi du 15 mai 2007 relative à la Sécurité civile et plus particulièrement l'article 89 ;

Vu la loi du 3 août 2012 modifiant la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile et la loi du 31 décembre 1963 sur la protection civile ;

Vu l'arrêté royal du 26 avril 2012 modifiant l'arrêté royal du 02 février 2009 portant délimitation territoriale des zones de secours ;

Vu l'arrêté royal du 19 avril 2014 portant le règlement général de la comptabilité des zones de secours ;

Vu la circulaire de la Région wallonne, division des communes, ministérielle du 9 juillet 2012 relative à la Réforme de la Sécurité civile et aux pré-zones de secours dotées de la personnalité juridique ;

Vu la circulaire ministérielle du 26 juillet 2018 portant les directives pour la confection du budget des zones de secours pour l'année 2019 et les modifications budgétaires y relatives

Attendu que le budget de la zone de secours est à charge des diverses communes de la zone et de l'Etat fédéral ;

Vu que le projet de budget zonal 2019, arrêté par le collège de zone du 15 février 2019, a été transmis, pour information, par courriel, en date du 15 mars aux communes de la zone ;

Vu l'avis émis par la Section « Budget, personnel, état civil, évènements » en sa séance du 23 avril 2019 ;

Par X voix contre X et X abstentions

CONFIRME

L'inscription au budget communal 2019 de la somme de 4.077.667.52 € représentant la part de la ville dans le déficit résultant du budget 2019 de la zone.